

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt deux**le : premier Décembre**Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARTIN Agnès, 1^{ère} Adjointe au Maire.**Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022**PRESENTS : MM MATTON François, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, BRUNO Sébastien.*

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	16
votants	20

Absents ayant donné pouvoir :*Madame WANIART Anne-Marie à Monsieur MATTON François,
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame MARTIN Agnès,
Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,
Monsieur JERIBI Karim à Madame VILLETTE Séverine.*

Certifié exécutoire

Préfecture

le :

Publiée ou Affichée

le :

Absents :*Monsieur MARQUES Florian,
Monsieur AMSTER Anthony,
Madame PESCH Solène.*Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/64	OBJET : ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET MONTANT DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
----------	---

Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant à 6 le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 21/42 du Conseil Municipal en sa séance du 2 Août 2021, approuvant la réduction du nombre d'adjoints de 6 à 5 postes et approuvant le nouveau tableau du Conseil Municipal,

Vu l'article 2122-2 du CGCT selon lequel le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6^{ème} adjoint.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Il est soumis aux voix, l'élection du 6ème adjoint.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/64 DU 1er DÉCEMBRE 2022 (SUITE)**

Monsieur Hervé BERNE faisant acte de candidature au poste de 6ème adjoint, il est procédé au vote au scrutin secret à la majorité absolue.

Nombre de votants : 20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20

Nombre de bulletins blancs et nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 12

A obtenu : 20 voix, Monsieur Hervé BERNE

Par ailleurs, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal de Gassin, suivant le tableau joint en annexe.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et suite aux résultats du scrutin, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :**

- DESIGNE** Monsieur Hervé BERNE comme 6ème adjoint au Maire,
- APPROUVE** le nouveau tableau du Conseil Municipal, joint en annexe,
- ADOpte** le montant des indemnités brutes allouées aux membres du Conseil Municipal de Gassin, joint en annexe,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre 65 du Budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 1^{er} Décembre 2022
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

